

Programme de rachat d'actions 2010-2011

2.2.4. Actions détenues par la société

2.2.4.1. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Flux bruts cumulés du 23 octobre 2009 au 25 octobre 2010 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité)

	Achats	Transferts/Cession
Nombre de titres	Néant	Néant
Cours/Prix moyen unitaire en euros	na	na
Montant cumulé en euros	na	na

na : non applicable.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant.

2.2.4.2. Flux bruts cumulés du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité)

	Achats	Transferts/Cession
Nombre de titres	Néant	Néant
Cours/Prix moyen unitaire en euros	na	na
Montant cumulé en euros	na	na

na : non applicable.

2.2.4.3. Programme de rachat en cours

Sur délégation du Directoire du 25 octobre 2010, un programme de rachat d'actions a été mis en place le 25 octobre 2010 dans le cadre de l'autorisation donnée aux termes de la neuvième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10 % du capital social, avec un prix maximum de 30 euros par action, conformément au plafond fixé par l'Assemblée générale.

Lors de sa mise en œuvre, ce programme de rachat avait pour seul objectif, d'assurer, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'animation du marché des titres Vivendi. Le Directoire, dans sa séance du 25 janvier 2011, a décidé d'élargir les objectifs de ce programme de rachat d'actions à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance, conformément à la décision du Conseil de surveillance du 16 décembre 2010. Les plans 2009 et 2010 ajustés en cours d'acquisition portent respectivement sur 0,593 et 1,166 million d'actions, soit un total de 1,759 million d'actions. Le prix de rachat maximum unitaire a été fixé à 25 euros, soit un montant maximum de 43,97 millions d'euros.

2.2.4.4. Autodétention (hors contrat de liquidité)

Situation au 31 décembre 2010

Vivendi détient au 31 décembre 2010 79 114 de ses propres actions de 5,50 euros nominal chacune, soit 0,0064 % du capital social, qui étaient affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions arrivés à échéance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2010 s'élève à 1,9 million d'euros et la valeur de marché à la même date, s'élève à 1,6 million d'euros. Ces 79 114 actions seront annulées sous réserve de l'adoption de la onzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2011.

2.2.4.5. Flux bruts cumulés du 1^{er} janvier 2011 au 28 février 2011 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité)

	Achats	Transferts/Cession
Nombre de titres	1 759 000	Néant
Cours/Prix moyen unitaire en euros	21,27	na
Montant cumulé en euros	37 421 845	na

(1) Achats réalisés entre le 26 janvier et le 8 février 2011 et destinés à la couverture des plans d'attribution 2009 et 2010 d'actions de performance.

Vivendi détient, au 28 février 2011, 1 838 114 de ses propres actions, soit 0,15 % du capital social.

2.2.4.6. Contrat de liquidité

Vivendi a, depuis le 3 janvier 2005, mis en œuvre un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

En 2010, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 4 652 803 actions, soit 0,38 % du capital social pour une valeur de 89,6 millions d'euros et les ventes cumulées ont porté sur 4 652 803 actions pour une valeur de 90,2 millions d'euros.

Au titre de ce contrat de liquidité, à la date du 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 0 titre, 50,6 millions d'euros. En 2010, la plus-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'est élevée à 0,6 million d'euros.

La commission de gestion du contrat de liquidité a engendré, en 2010, 180 000 euros (HT) de frais.

2.2.4.7. Autocontrôle

Au 31 décembre 2010, les filiales de Vivendi détiennent 450 actions.

2.2.4.8. Positions ouvertes sur produits dérivés au 31 décembre 2010

Néant.